



En partenariat avec l'UNMI, Mutlor vous propose

PROTECTION HOSPITALIÈRE,

un complément jusqu'à 50 euros par jour d'hospitalisation pour oublier les soucis d'argent et ne penser qu'à votre guérison.

> Vous percevez des revenus durant votre hospitalisation

PROTECTION HOSPITALIÈRE vous assure le versement d'une indemnité journalière en cas d'hospitalisation, dès le 1^{er} jour par suite d'accident et dès le 4^{ème} jour par suite de maladie. Vous pouvez percevoir vos indemnités pendant 730 jours, consécutifs ou non, sur toute la durée de votre contrat.

Vous bénéficiez en plus, d'un ensemble de services d'assistance à domicile pour vous aider à faire face à vos obligations, pendant et après votre hospitalisation.

Les indemnités que vous recevez de **PROTECTION HOSPITALIÈRE** s'ajoutent aux prestations de votre régime légal de protection sociale obligatoire et à celles de votre mutuelle santé, le cas échéant.

Vous employez vos indemnités comme bon vous semble, sans avoir de comptes à rendre à personne : pour améliorer votre confort de vie lors de votre séjour à l'hôpital, pour aider vos proches restés à la maison, ou pour réunir toute la famille et fêter votre retour comme il se doit après votre guérison.

PROTECTION HOSPITALIÈRE fait beaucoup plus que vous garantir le versement d'un revenu durant votre séjour hospitalier, il vous décharge aussi de certaines tâches que votre immobilisation vous empêche de réaliser, grâce à de nombreux services d'assistance : fourniture d'une aide ménagère pour entretenir votre résidence en votre absence ou à votre retour, prise en charge de vos enfants et petits-enfants de moins de 15 ans, veille sur vos ascendants, transport et hébergement de vos animaux de compagnie, livraison à domicile de vos médicaments pendant votre convalescence... etc.

- > Vous pouvez souscrire jusqu'à l'âge de 75 ans.
- > Votre cotisation n'augmente pas avec votre âge.
- > Aucune formalité médicale ne vous sera demandée.
- > Une réduction de 20 % sur la cotisation de votre conjoint.
- > Vos choisissez le montant de votre indemnité de 8 à 50 euros par jour d'hospitalisation

Quelques exemples de cotisations:

Marc, 25 ans, paye **5.06 €** par mois pour **une indemnité journalière de 12 €**.

Anne, 48 ans, paye **14.96 €** par mois pour **une indemnité journalière de 30 €**.

Pierre, 64 ans, paye **16.30 €** par mois pour **une indemnité journalière de 20 €**.



Demandez dès aujourd'hui une information complète
auprès de nos conseillers
sur simple appel téléphonique au 03.82.25.79.00
ou par courriel à mutlor@wanadoo.fr.

mutlor